



# Assemblée générale

Soixante-dixième session

Documents officiels

Distr. générale  
30 décembre 2015  
Français  
Original : anglais

---

## Cinquième Commission

### Compte rendu analytique de la 18<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 1<sup>er</sup> décembre 2015, à 10 heures

*Président :* M. Bhattarai (Président) ..... (Népal)  
*Président du Comité consultatif pour les questions  
administratives et budgétaires :* M. Ruiz Massieu

## Sommaire

Point 160 de l'ordre du jour : Financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali

Point 134 de l'ordre du jour : Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 (*suite*)

*Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité (suite)*

*Groupe thématique I : envoyés spéciaux ou personnels et conseillers spéciaux du Secrétaire général*

*Groupe thématique III : bureaux politiques, bureaux d'appui à la consolidation de la paix, bureaux intégrés et commissions*

*Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan*

*État d'avancement de la construction des nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba et des travaux de rénovation des installations de conférence, notamment l'Africa Hall*

*Étude concernant les besoins en locaux à long terme des organismes des Nations Unies à New York pour la période 2015-2034*

---


Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents ([srcorrections@un.org](mailto:srcorrections@un.org)) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

15-21135X (F)



Merci de recycler 



*Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de 2015 (21 juillet 2014-23 juillet 2015)*

*La séance est ouverte à 10 h 10.*

**Point 160 de l'ordre du jour : Situation de trésorerie de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (A/70/443 et A/70/575)**

1. **M<sup>me</sup> Bartsiotas** (Contrôleuse), présentant le rapport du Secrétaire général sur la situation de trésorerie de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) au 9 octobre 2015 (A/70/443), rappelle qu'outre les crédits d'un montant de 830,7 millions de dollars déjà ouverts pour financer les opérations de la MINUSMA pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2014 au 30 juin 2015, l'Assemblée générale a, dans sa résolution 69/289, autorisé un engagement de dépenses à hauteur de 80,3 millions de dollars pour la même période afin de permettre à la Mission de financer un plan d'action visant à lutter contre les engins explosifs improvisés, à améliorer la capacité de protection de la force et à assurer aux forces de défense et de sécurité maliennes une plus grande capacité à lutter contre ces engins.

2. Le rapport sur l'exécution du budget de la MINUSMA pour 2014-2015, en cours d'analyse, montre que les dépenses afférentes aux opérations de la Mission se sont élevées au total à 906,2 millions de dollars ce qui représente une utilisation nette de 75,5 millions de dollars sur les sommes dont l'engagement a été autorisé et un solde inutilisé de 4,8 millions de dollars. Les dépenses effectivement réalisées au titre des engagements autorisés sont conformes au niveau de moyens initialement sollicité par le Secrétaire général. La situation actuelle de trésorerie du compte spécial montre que des liquidités suffisantes sont disponibles pour couvrir les frais de fonctionnement jusqu'à la fin de décembre 2015, les versements qu'il est prévu de faire aux gouvernements au titre des troupes et du personnel de police constituée ainsi que le remboursement des équipements majeurs appartenant aux contingents et du soutien logistique national. Enfin, en partant de l'hypothèse que les quotes-parts mises en recouvrement en janvier 2016 pour janvier-juin 2016 seront reçues dans les délais prévus, on escompte disposer de liquidités suffisantes pour procéder aux décaissements nécessaires jusqu'à la fin du mois de juin 2016. L'Assemblée générale est invitée à prendre note du rapport du Secrétaire général.

3. **M. Ruiz Massieu** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le rapport correspondant du Comité consultatif (A/70/575), dit que ce dernier a examiné la situation de trésorerie de la MINUSMA, y compris ses engagements non réglés et la structure de ses dépenses mensuelles. Le Comité consultatif estime que l'examen de la situation de trésorerie de la Mission au 9 octobre 2015 confirme le bien-fondé de l'autorisation donnée par l'Assemblée et recommande que l'Assemblée prenne note du rapport du Secrétaire.

**Point 134 de l'ordre du jour : Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 (suite)**

*Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité (suite)*

*Groupe thématique I : envoyés spéciaux ou personnels et conseillers spéciaux du Secrétaire général (A/70/7/Add.11, A/70/7/Add.16, A/70/348/Add.1 et A/70/348/Add.6)*

*Groupe thématique III : bureaux politiques, bureaux d'appui à la consolidation de la paix, bureaux intégrés et commissions (A/70/7/Add.13 et A/70/348/Add.3)*

*Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (A/70/7/Add.14 et A/70/348/Add.4)*

4. **M<sup>me</sup> Bartsiotas** (Contrôleuse), présentant le rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses pour 2016 concernant le Groupe thématique I (A/70/348/Add.1 et A/70/348/Add.6), dit que les missions relevant du groupe thématique I sont des instruments de caractère mondial dont l'Organisation se sert pour poursuivre et maintenir des règlements politiques négociés. En 2015, les missions relevant du groupe I ont contribué à prévenir les conflits et à maintenir la paix et la sécurité internationales grâce aux alertes rapides, à la médiation, à la diplomatie préventive, à l'appui électoral, aux bons offices et à la consolidation de la paix. Un grand nombre de missions ont été chargées de promouvoir des solutions politiques dans des zones en proie à un conflit. C'est ainsi que le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie joue un rôle de premier plan dans les efforts

déployés par l'ONU pour parvenir à un règlement de la crise en République arabe syrienne, un conflit qui a des conséquences importantes pour le pays, la région limitrophe et au-delà. De même, l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs a coordonné et a évalué la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération en République démocratique du Congo et dans la région en prêtant un appui au Dialogue de Kampala et à ses processus de suivi.

5. Les ressources demandées pour 2016 au titre des missions politiques spéciales relevant du groupe I compte non tenu du Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen s'élève à 31,3 millions de dollars soit environ 0,8 million de plus que les crédits approuvés pour 2015, une différence due essentiellement à l'augmentation des ressources demandées pour le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie.

6. Le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen a été établi pour aider à la mise en œuvre de l'Accord régissant le mécanisme d'application du processus de transition au Yémen conformément à l'Initiative du Conseil de coopération du Golfe. Le conflit s'est aggravé depuis mars 2015 et 21 millions de Yéménites ont besoin d'une assistance humanitaire. Avec le soutien du Conseil de sécurité, l'Envoyé spécial s'efforce, en collaboration avec les parties concernées, y compris la coalition menée par l'Arabie Saoudite, de mettre rapidement fin au conflit et à ouvrir la voie à la reprise du processus de transition politique au Yémen.

7. Les ressources demandées pour 2016 pour ce bureau s'élèvent à 6,9 millions de dollars soit environ 1,6 million de plus que les ressources approuvées pour 2015.

8. Présentant le rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses pour 2016 qui relèvent du groupe thématique III (A/70/348/Add.3), la contrôlease dit que plusieurs de ces missions reçoivent de plus en plus de demandes d'appui et de coopération de la part d'acteurs nationaux, régionaux et internationaux. Le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban a exécuté son mandat dans des conditions qui se détériorent dans le pays et qui sont aggravées par un afflux de réfugiés provenant de la République arabe syrienne. Le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale répond à une

demande accrue d'assistance pour prévenir les conflits émanant des pays de la région. La Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie a exécuté six mandats multidimensionnels dans un environnement très instable qui l'a obligée à renforcer sa capacité en matière de sécurité afin d'assurer la présence régionale accrue demandée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2232 (2015).

9. Les ressources demandées pour 2016 au titre des missions relevant du groupe III s'élèvent à 190,1 millions de dollars, soit environ 7,1 millions de plus que les ressources approuvées pour 2015, une différence imputable essentiellement à l'augmentation des dépenses prévues pour le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale et la MANUSOM et en partie compensée par les réductions dans les ressources demandées pour la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL).

10. Présentant le rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses pour 2016 au titre de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) (A/70/348/Add.4), la contrôlease dit que, aux termes de sa résolution 2210 (2015), le Conseil de sécurité a prolongé le mandat de la MANUA jusqu'au 17 mars 2016. Conformément à cette résolution, la MANUA a entrepris un examen du rôle, de la structure et des activités de toutes les entités des Nations Unies en Afghanistan en créant un groupe de travail tripartite coprésidé par la MANUA et le Gouvernement afghan et avec la participation de parties intéressées de la communauté internationale. L'examen servira probablement de base aux délibérations sur le renouvellement du compte de la Mission pour 2016. Au vu des conclusions de cet examen, la MANUA continuera de centrer son action sur l'apport d'un appui politique, sur la défense des droits de l'homme et sur la promotion d'un soutien coordonné de la communauté internationale au Gouvernement afghan.

11. Les ressources demandées pour 2016 au titre de la MANUA s'élève à 183,3 millions de dollars soit une baisse nette d'environ 4,1 millions de dollars par rapport aux ressources approuvées pour 2015, baisse imputable essentiellement aux propositions de fermeture d'un bureau provincial et de regroupement des fonctions et à des réductions dans les dépenses militaires et en personnel.

12. Les dépenses prévues pour les missions politiques spéciales dans les rapports soumis à la

Commission seront financées au moyen du crédit de 1,1 milliard de dollars demandé au chapitre 3 (Affaires politiques) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017.

13. **M. Ruiz Massieu** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant les rapports du Comité consultatif sur les prévisions de dépenses pour 2016 relevant du groupe thématique I (A/70/7/Add.11 et A/70/7/Add.16), dit que le Comité recommande l'approbation des ressources demandées sous réserve de l'application des recommandations énoncées à la section III de ses rapports et demande que l'Assemblée générale soit informée en détail des réductions découlant de ses recommandations.

14. Constatant que certaines des propositions du Secrétaire général ne sont pas suffisamment justifiées, notamment les importantes augmentations demandées, le Comité consultatif recommande de réduire les crédits demandés pour les consultants, les transports terrestres et les voyages officiels dans le cas de certaines missions. Le Comité réitère également ses précédentes recommandations concernant les crédits supplémentaires demandés pour permettre des transferts de chefs de mission dans d'autres lieux d'affectation fondés sur des préférences personnelles.

15. Le Comité consultatif est d'accord avec la demande de reclassement du poste d'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen du niveau de Sous-Secrétaire général à celui de Secrétaire général adjoint comme suite à la demande faite par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2216 (2015) pour que le Secrétaire général intensifie ses activités de bons offices au Yémen. À cet égard, le Comité consultatif relève que le titre du poste d'Envoyé spécial a changé par rapport au titre précédent de Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Yémen.

16. Présentant le rapport du Comité consultatif sur les prévisions de dépenses pour 2016 relatives à la MANUA (A/70/7/Add.14), le Président du Comité consultatif dit que celui-ci a pris note de la réduction de 2,2 % par rapport à 2015 et recommande l'approbation des crédits demandés à condition que soient apportés les ajustements qu'il a recommandés concernant l'application d'un taux de vacance distinct pour le poste d'administrateur recruté sur le plan national proposé pour 2016 et la fourniture de services

d'auditeur résident à la MANUA et à la Mission des Nations Unies en Iraq (UNAMI).

17. S'agissant des services assurés à la MANUA par le Bureau d'appui au Koweït et le Bureau d'appui commun de Koweït, le Comité consultatif conteste le bien-fondé des transferts à répétition entre Kaboul et Koweït qui ont eu lieu pendant une période relativement courte, pour lesquels des raisons différentes ont été invoquées et qui ont tous eu des incidences financières. Il rappelle les préoccupations qu'il a déjà exprimées concernant le manque de clarté de la structure, des fonctions et des capacités des deux bureaux.

18. Présentant le rapport du Comité consultatif sur les prévisions de dépenses pour 2016 qui relèvent du groupe thématique III (A/70/7/Add.13), le Président du Comité consultatif dit que ce dernier recommande l'approbation des dépenses prévues à condition que soient appliquées les recommandations énoncées à la section III de son rapport et escompte que des informations détaillées sur les réductions découlant desdites recommandations seront fournies à l'Assemblée générale.

19. S'agissant du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (UNOWA), le Comité consultatif recommande de ne pas séparer, comme il est proposé, le bureau du chef de cabinet de celui de représentant spécial ni d'approuver la proposition connexe concernant la dotation en personnel car la cohésion générale de la Mission s'en trouverait compromise. Le Comité répète qu'une séparation doit exister entre les mandats et les projets de budget de la MANUSOM et du Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie (UNSOA) et recommande de ne pas créer les trois postes de médecin (Volontaires des Nations Unies) demandés pour la MANUSOM qui devraient plutôt relever du budget 2016-2017 pour l'UNSOA. Toutefois, dans la mesure où il est nécessaire d'assurer un appui médical au personnel des Nations Unies, le Secrétaire général pourrait user de l'autorisation exceptionnelle qui lui a été accordée pour approuver la création d'emplois de temporaire au cours de la période de six mois précédant le début du cycle budgétaire 2016-2017 de l'UNSOA.

20. Pour ce qui est de la MANUL, le Secrétaire général aurait dû demandé l'accord du Comité consultatif avant de créer le poste extrabudgétaire de Conseiller principal ayant rang de sous-Secrétaire

général. Le rang de ce poste n'étant pas clairement justifié par les informations fournies, le Comité consultatif recommande de le classer au niveau D-2. Toutefois, si le Secrétariat a des motifs suffisants pour créer ledit poste au rang de sous-Secrétaire général, il convient qu'il fournisse les informations pertinentes.

21. **M. Kisoka** (République-Unie de Tanzanie), s'exprimant au nom du Groupe des États d'Afrique, dit que le Groupe attache une grande importance au rôle vital que jouent les missions politiques spéciales dans la promotion de la paix et de la sécurité internationales. Ces missions exécutent fréquemment des mandats complexes dans des situations de conflit et d'après conflit où la criminalité organisée transnationale, le trafic de drogue et les activités extrémistes sont des facteurs essentiels d'instabilité. Il est donc d'une importance critique que des ressources adéquates soient allouées.

22. Conscient de l'importance que revêt une dotation adéquate pour les missions politiques spéciales, le Groupe prend note des prévisions de dépenses indiquées par la Contrôleuse pour 2016. Il demandera des éclaircissements sur certaines modifications qu'il est proposé d'apporter au tableau d'effectifs notamment en ce qui concerne la MANUL, le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs et le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau et des éclaircissements sur les modifications demandées quant à l'affectation de certains postes. Le Groupe étudiera également d'autres questions intéressant des missions particulières, en ce qui concerne notamment la gestion des vacances de postes, les services de consultant, le degré d'automatisme des demandes de ressources au titre des dépenses opérationnelles, particulièrement pour les questions d'achat, l'informatique, les réparations et l'entretien.

23. Le Groupe s'inquiète beaucoup de voir que le poste d'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel continue d'être classé au rang de Sous-Secrétaire général, malgré la situation complexe et changeante que connaît cette région et n'est pas convaincu par les arguments avancés. Il présentera des propositions pour que le poste soit reclassé au rang de Secrétaire général adjoint qu'il avait à l'origine et pour que certaines fonctions particulières soient renforcées afin de permettre au Bureau de l'Envoyé spécial d'exécuter son mandat. Le Groupe refuse une politique de deux

poids deux mesures en ce qui concerne le niveau de représentation accordée à la Mission de l'Envoyé spécial par rapport à celui d'autres missions.

24. Le Groupe trouve encourageant le niveau de collaboration existant entre les missions politiques spéciales, particulièrement en Afrique, et les organisations régionales et sous-régionales et insiste sur l'intérêt qu'il y a à utiliser les connaissances et les compétences locales pour renforcer les capacités nationales et régionales. Le Groupe s'inquiète de voir que les prévisions de dépenses montrent un recours accru aux consultants et aux spécialistes extérieurs et proposera certains ajustements. Enfin il demandera des précisions sur diverses questions relatives au financement des missions politiques spéciales.

25. **M. Ja'afari** (République arabe syrienne) dit que son gouvernement n'a pas cessé de soutenir les efforts faits par l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie afin de parvenir à un règlement politique de la crise en République arabe syrienne conduit par les Syriens, dans l'intérêt du pays et de sa population. Dans la ligne de l'appui accordé aux prédécesseurs de l'Envoyé spécial, le Gouvernement a reçu de multiples visites de ce dernier et se déclare disposé à mettre en œuvre un certain nombre de ses initiatives afin de promouvoir le processus de réconciliation nationale évoqué dans le rapport du Secrétaire général (A/70/348/Add.1). Les progrès accomplis dans de nombreuses régions du pays constituent un point de départ encourageant pour engager un dialogue intersyrien plus large tendant à une solution politique libre de toute ingérence étrangère.

26. Malgré sa faible portée, le Gouvernement syrien a accepté la proposition de l'Envoyé spécial visant à suspendre pendant six semaines le bombardement aérien de la ville d'Alep pour permettre l'apport d'une aide humanitaire et le lancement d'un projet pilote de rétablissement des services publics dans le quartier de Salaheddin dans le but de protéger la population syrienne de la menace du terrorisme. Toutefois, la proposition n'a pas été mise en œuvre parce que certains États de la région qui soutiennent le terrorisme en République arabe syrienne l'ont rejetée. De même, bien que le Gouvernement syrien ait constitué une délégation pour participer aux quatre groupes de travail dirigés par l'Envoyé spécial, ces groupes n'ont pas été convoqués parce que les États qui soutiennent le terrorisme n'ont pas réussi à rassembler un groupe de

représentants de la soi-disant opposition pour engager des pourparlers avec le Gouvernement.

27. Le Gouvernement syrien a souligné la nécessité de lutter contre le terrorisme et de parvenir à une réconciliation nationale dans le but de trouver une solution politique d'initiative syrienne, une position que partagent d'autres parties intéressées. On ne pourra aboutir à une solution politique qu'en reconnaissant les aspirations de la population syrienne dont la plus claire expression a été le résultat des élections présidentielles multipartites. Trouver une solution politique et assurer la réussite de la mission de l'Envoyé spécial dépendra du renforcement des accords internationaux pour lutter contre le terrorisme aux niveaux national, régional et international.

28. Les agissements terroristes d'un bout à l'autre de la planète montrent que le terrorisme n'est pas gêné par les frontières, la religion ou les valeurs morales. Le représentant de la République arabe syrienne lance un appel aux États qui soutiennent les groupes terroristes dans son pays pour qu'ils cessent d'armer, de financer et d'abriter les terroristes et d'encourager les actes terroristes et pour qu'ils retirent les mercenaires et les extrémistes étrangers qu'ils ont envoyés en République arabe syrienne. Ils doivent mettre fin à leurs pratiques destructrices qui tendent à bloquer l'exécution du mandat de l'Envoyé spécial et à empêcher de trouver une solution politique. Le Gouvernement syrien continuera d'être la voix de la raison jusqu'à ce que le monde entier comprenne que certains États parrainent le terrorisme et font tout pour s'en servir comme d'une arme politique dans le but d'imposer un changement de régime.

29. À cet égard, la délégation syrienne regrette que bien qu'elle ait demandé leur inclusion, on ne trouve dans le rapport du Secrétaire général (A/70/348/Add.1) de références ni au terrorisme dont la République arabe syrienne souffre ni aux résolutions 2170 (2014), 2178 (2014) et 2199 (2015) du Conseil de sécurité dans lesquelles celui-ci condamne l'État islamique en Irak et au Levant, le Front El-Nosra et des organisations terroristes apparentées et interdisent aux États de financer ces organisations et de leur acheter du pétrole et des antiquités. L'Envoyé spécial lui-même n'a cessé de dire que la priorité doit aller à la lutte contre le terrorisme et à l'application des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

30. De plus, le rapport du Secrétaire général contient un certain nombre de phrases inhabituelles qui n'ont pas été utilisées dans les rapports précédents. Par exemple le membre de phrase « user de ses bons offices en vue de mettre fin à toutes les violences et violations des droits de l'homme » qui figure au paragraphe 158 du rapport de 2014 (A/69/363/Add.1) a été remplacé au paragraphe 149 du rapport actuel (A/70/348/Add.1) par « faire usage de ses bons offices pour promouvoir et appuyer un règlement politique ».

31. Le concept de guerre entraînant un conflit entre les États, visé par les Conventions de Genève et leurs Protocoles additionnels, est fondamentalement différent de celui de la guerre contre le terrorisme mené par son gouvernement au nom de la communauté internationale avec le soutien d'alliés résolus à défendre le droit international ainsi que les buts et les principes de la Charte, un fait que la communauté internationale a à peine commencé de comprendre. Le Secrétaire général aurait dû inclure les mots « sans aucune ingérence étrangère » dans la définition de l'objectif de la mission de l'Envoyé spécial après les mots « règlement politique de la crise en République arabe syrienne ». L'ajout de ces mots très importants aurait réduit le risque que l'objectif soit mal interprété dans la mesure où la situation régnant actuellement en République arabe syrienne est le résultat d'ingérences flagrantes de la part de certains États dans les affaires internes de ce pays en violation du droit international et de la Charte des Nations Unies.

32. La délégation syrienne s'inquiète également de ce que le rapport fasse référence à des résolutions de l'Assemblée générale sur la situation en République arabe syrienne car ces résolutions n'ont pas été adoptées par consensus. Lesdites résolutions sont partiales, elles ne traduisent qu'un seul point de vue et elles visent à détourner l'attention des guerres par procuration menées sur le sol syrien. Contre le programme terroriste wahhabiste aidera à arrêter la vague d'attaques terroristes répondant à des motivations idéologiques qui a déferlé sur le monde. Le Gouvernement syrien continuera de coopérer avec l'Envoyé spécial afin de parvenir à un règlement politique qui protège la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de la République arabe syrienne et garantisse la non-ingérence dans ses affaires internes. Le représentant espère que l'adoption du budget proposé par le Secrétaire général contribuera à la réalisation de cet objectif.

33. **M. Sánchez Azcué** (Cuba) dit que sa délégation partage un certain nombre des préoccupations exprimées au sein du Comité au sujet des prévisions de dépenses pour les missions politiques spéciales. Le financement de ses missions à partir du budget ordinaire est intenable d'autant que 34 des 36 missions en cours d'exécution ont été établies aux termes de décisions du Conseil de sécurité et devraient donc être financées à partir du budget des opérations de maintien de la paix sur la base du barème des quotes-parts en vigueur.

34. Le représentant rappelle qu'une esquisse initiale de projet de budget-programme d'un montant de 5 741,2 millions de dollars a été présenté à l'Assemblée générale qui, à partir d'une interprétation faussée du principe de prise de décision par consensus à la Cinquième Commission, a invité le Secrétaire général à établir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 sur la base de 5 558,4 millions de dollars. Le montant du projet de budget-programme est de 5 568,6 millions de dollars avant l'actualisation des coûts soit 10,2 millions de dollars, c'est-à-dire 0,2 % à peine, de plus que le montant de l'esquisse de budget arrêtée par la résolution 69/264.

35. Dans une situation où une minorité de délégations préconise une politique de croissance nulle, 1 124,4 millions de dollars ont été réservés au financement des missions politiques spéciales au chapitre 3 (Affaires politiques) du projet de budget-programme, soit 20 % du budget ordinaire, un pourcentage traduisant la tendance générale à la hausse de ces prévisions de dépenses. Ces chiffres ne correspondent pas de manière équilibrée aux priorités arrêtées par l'Assemblée générale sur l'esquisse de projet de budget-programme. En outre, diverses questions traitées par les missions politiques spéciales ne relèvent pas strictement de leur mandat et la procédure appliquée actuellement pour approuver et superviser les missions prive l'Assemblée générale de tout contrôle sur lesdites missions.

36. S'agissant des missions relevant du groupe I, la délégation cubaine est opposée à l'inclusion de la responsabilité de protéger dans les prévisions concernant les missions politiques spéciales relevant du mandat du Conseiller spécial pour la prévention du génocide. Il n'existe aucun accord intergouvernemental qui justifie l'existence du poste de Conseiller spécial pour la responsabilité de protéger relevant du Bureau

du Conseiller spécial pour la prévention du génocide. Comme il ressort du rapport du Secrétaire général (A/70/348/Add.1, paragraphe 47), le poste de Conseiller spécial pour la responsabilité de protéger a été créé par le Secrétaire général, l'Assemblée générale n'ayant rien eu à dire dans cette décision. Dans une lettre adressée au Président du Conseil de sécurité (S/2007/721), le Secrétaire général a fait valoir que la création d'un tel poste renforcerait l'impact opérationnel du Bureau du Conseiller spécial pour la prévention du génocide compte tenu du rapport qui existe entre les atrocités à grande échelle et les menaces à la paix et la sécurité.

37. La délégation cubaine s'oppose aux tentatives faites pour s'attaquer aux problèmes complexes découlant des atrocités commises à grande échelle en recourant à une logique d'affrontement : on ne peut espérer venir à bout des injustices et des inégalités historiques, de la pauvreté et du sous-développement au moyen de sanctions et d'interventions qui souvent ne font que contribuer à créer davantage de violence. Ce qui est pire encore ce sont les tentatives pour manipuler ces tristes réalités dans le but de promouvoir des concepts tels que la responsabilité de protéger, qui sapent le droit international, la souveraineté des États et la responsabilité fondamentale qu'ont les États de garantir le bien-être de leurs citoyens.

38. La position du Gouvernement cubain ne doit cependant pas être interprétée comme un rejet du travail du Conseiller spécial pour la prévention du génocide. Mais la création du poste de Conseiller spécial pour la responsabilité de protéger s'écarte de la lettre et de l'esprit des paragraphes 138 et 139 de la résolution 60/1 de l'Assemblée générale. Il n'existe aucune base juridique qui permette de mener des activités et de déterminer les résultats escomptés en ce qui concerne la responsabilité de protéger, puisque l'Assemblée, dans sa résolution 63/308, a décidé de poursuivre son étude du concept. Le concept n'ayant été étudié dans aucune instance intergouvernementale et aucune définition n'ayant été approuvée par l'Assemblée générale, il n'y a pas lieu d'y faire référence.

39. La manière de présenter les prévisions fait qu'il est impossible de distinguer de manière claire et transparente les ressources allouées au Conseiller spécial pour la responsabilité de protéger de celles allouées au Conseiller spécial pour la prévention du génocide. Le rapport du Secrétaire général ne dresse



pas un tableau complet du travail que le Conseiller spécial pour la prévention du génocide devra accomplir ni des crédits qu'il est proposé de lui attribuer. La délégation cubaine demande au Secrétaire général d'informer l'Assemblée générale sur ces crédits. En outre, la plupart du temps, les informations fournies sur le travail des conseillers spéciaux ne permettent pas de distinguer leurs activités. Ce genre d'ambiguïté fait qu'il est difficile pour les États Membres de déterminer si le Conseiller spécial pour la prévention du génocide s'acquitte de ses mandats ou poursuit des objectifs que les États Membres n'ont pas approuvés. Avec ces préoccupations à l'esprit, la délégation cubaine proposera des modifications à apporter à la présentation des prévisions concernant le Conseiller spécial pour la prévention du génocide.

*État d'avancement de la construction des nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba et des travaux de rénovation des installations de conférence, notamment l'Africa Hall (A/70/7/Add.21, A/70/363 et A/70/363/Corr.1)*

40. **M. Cutts** (Sous-Secrétaire général aux services centraux d'appui), présentant le rapport du Secrétaire général sur l'état d'avancement de la construction des nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba et des travaux de rénovation des installations de conférence, notamment l'Africa Hall (A/70/363 et A/70/363/Corr.1), dit que le nouvel immeuble Zambezi est entré pleinement en service et a été occupé en 2014, les projets annexes ayant été achevés à temps pour une grande conférence qui devait se tenir en juillet 2015 à la Commission. La plupart des projets annexes ont en fait été terminés en 2014, les travaux restant à mener ayant été achevés pour l'essentiel en août 2015 dans les limites des crédits approuvés.

41. Le principal objectif du projet de rénovation de l'Africa Hall est de remédier aux défauts du bâtiment du point de vue de la sécurité et de la fonctionnalité et de rénover l'Africa Hall en le rendant conforme aux normes internationales les plus exigeantes applicables aux salles de conférence. Le projet, dans son volet de conception et de planification, visait essentiellement à faire en sorte que le bâtiment soit conforme aux règles sanitaires et de sécurité et à préserver les valeurs historiques et culturelles inscrites dans son

architecture. Une fois restauré ce bâtiment continuera de servir de centre pour les grandes conférences et accueillera des programmes éducatifs et culturels à l'intention des visiteurs de la Commission.

42. Le projet de rénovation de l'Africa Hall se déroulera en cinq étapes. Les première et deuxième étapes, celles de l'évaluation et de la conception, ont été achevées et la troisième, celle de la documentation relative aux appels d'offres, commencera sous peu. Une fois l'entreprise choisie, la quatrième étape, celle de la construction, commencera au troisième trimestre de 2017 pour être achevée au plus tard en 2021 avant la dernière phase, celle du bouclage du projet. Les travaux de rénovation impliqueront des mises à niveau structurelles, consistant essentiellement en un renforcement de la sécurité et en travaux de construction; ils impliqueront aussi une rénovation de la salle plénière, des travaux extérieurs, des aménagements des abords et des espaces verts, la conservation du patrimoine et la création d'un centre pour visiteurs.

43. Une fois les indispensables mises à niveau structurelles et de sécurité effectuées dans le bâtiment, le Centre des visiteurs fera de l'Africa Hall une destination touristique majeure, particulièrement pour ceux qu'intéresse la genèse de l'Union africaine et fera ressortir le rôle significatif de l'Union dans l'histoire africaine moderne. Le caractère de destination touristique de l'Africa Hall sera promu grâce à l'Organisation éthiopienne du tourisme. Cette promotion se fera aussi dans les écoles, dans les médias et à l'occasion de conférences. Une étude générale de rentabilisation a été effectuée par la Division de l'information et de la gestion du savoir de la Commission. Les travaux prévus comprennent la construction du centre d'accueil des visiteurs et d'une zone de parking réservé jouxtant l'enceinte de la Commission; les indispensables consultations du Gouvernement hôte sont en cours. La conservation des vitraux et d'autres œuvres d'art constituera un élément clé du projet. Le centre comprendra un espace pour les expositions et une salle de présentation, les visites guidées se faisant dans l'Africa Hall proprement dite.

44. Pour ce qui est de la structure de gouvernance, le Secrétaire exécutif de la Commission est le maître d'ouvrage, le chef de cabinet étant désigné pour assurer contrôle et gestion notamment en maintenant liaison et échanges avec les parties prenantes et en suivant les questions stratégiques exigeant des prises

de décision de haut niveau. Un comité des parties prenantes, dirigé par le Secrétaire exécutif, donnera les orientations. Le directeur de l'administration est le directeur de projet, chargé de diriger une équipe s'occupant spécialement du projet. Le directeur assure la coordination avec le Bureau des services centraux d'appui pour toutes les questions revêtant une importance pour le projet, notamment pour l'établissement des rapports à remettre régulièrement aux États Membres. L'exécution au jour le jour du projet est dirigée par un responsable spécialement affecté au projet.

45. Le recrutement de l'équipe de gestion spécialement affectée au projet est en cours et devrait être achevé en 2016-2017 si les ressources nécessaires sont approuvées. Enfin, pour assurer une approche solide de la gestion des risques liés au projet, un cabinet indépendant de gestion des risques participera à la gestion du projet comme cela se fait dans d'autres projets d'investissement réalisés par l'Organisation.

46. Le coût total du projet est évalué à 56,9 millions de dollars aux taux courants, selon les calculs indiqués dans le précédent rapport du Secrétaire général (A/69/359), pour une exécution qui sera menée entre 2015 et 2021. Le Bureau des services centraux d'appui veillera à ce que la supervision et la gestion du projet, y compris la stratégie de gestion des risques, soient conformes aux meilleures pratiques. Plus particulièrement, le Bureau veillera à ce que cette stratégie prévoie des mesures qui conservent au projet sa portée, son coût et sa durée. Les tâches relevant du projet qui seront menées en 2016 et 2017 sont les suivantes : évaluations détaillées avant la finalisation des documents de conception et d'appel d'offres, création du Comité des parties prenantes, recrutement du reste de l'équipe de gestion, passation du marché avec la société indépendante de gestion des risques, finalisation des études et du dossier d'appel d'offres et passation d'un marché de services avec l'entreprise de construction.

47. Le taux d'utilisation du Centre de conférence des Nations Unies rénové est passé de 15 à 85 % pendant l'exercice biennal 2014-2015. Cette augmentation est due aux efforts dynamiques de commercialisation du Secrétaire exécutif auprès d'autres organismes des Nations Unies à Addis-Abeba, au fait que cinq autres organismes des Nations Unies occupent l'immeuble Zambezi et au partenariat établi avec des organisations régionales n'appartenant pas au système des Nations

Unies. Le fait que les salles de conférence 3 à 6 ont retrouvé toute leur capacité a permis d'augmenter la capacité générale; par ailleurs, une structure concurrentielle des prix a été mise en place pour les services de conférence. Enfin, la rénovation du toit du Centre devrait être achevée avant la fin de 2015.

48. L'Assemblée générale est invitée à approuver la portée générale du projet, son calendrier et son coût estimatif, à autoriser les crédits nécessaires pour l'exercice biennal 2016-2017 et à créer un compte pluriannuel des travaux de construction en cours. Des rapports intérimaires annuels seront soumis à l'Assemblée.

49. **M. Ruiz Massieu** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le rapport correspondant du Comité consultatif (A/70/7/Add.21), souligne le besoin d'effectuer la rénovation de l'Africa Hall dans les délais prévus et de faire surveiller l'avancement des travaux par les mécanismes de gestion du projet. Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de demander au Secrétaire général de soumettre à son examen toute modification ayant une incidence sur la portée du projet.

50. Dans la mesure où ses recommandations concernant le fonds pour imprévus du projet, l'examen annuel de l'exécution du budget et les prévisions de dépenses sont suivies, le Comité consultatif recommande l'approbation de l'enveloppe maximale de 56,9 millions de dollars pour les étapes 3 à 5 du projet ainsi que des sept postes supplémentaires proposés dans la structure de gestion du projet. Ces recommandations supposent l'inscription dans le budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 d'un crédit de 13 438 000 dollars. Le Comité consultatif escompte que le Secrétaire général fournira d'autres précisions sur le projet de Centre des visiteurs en ce qui concerne notamment les projections de coûts pour le lancement, la maintenance et les opérations, les recettes escomptées et les avantages prévus d'une manière générale pour l'Organisation.

51. **M. Davidson** (Afrique du Sud), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, prend note avec satisfaction de l'appui que le peuple et le Gouvernement éthiopien apportent aux efforts de la CEA et d'autres instances régionales et multilatérales pour faciliter la modernisation des installations de la Commission. Il réaffirme combien il importera de tenir

compte des problèmes de santé et de sécurité au moment de mettre en œuvre le projet d'équipement mené à la CEA et se félicite que le bâtiment Zambezi ait été achevé et soit totalement occupé.

52. Le Groupe prend note des informations fournies dans le rapport du Secrétaire général au sujet des réclamations potentielles découlant d'erreurs, d'omissions et de retards imputables à l'entreprise et demande au Secrétaire général de trouver rapidement un règlement à l'amiable. Le Secrétaire général doit veiller à ce que ce type de problèmes soit aussi réglé dans le cadre d'autres projets d'équipements, particulièrement dans le plan-cadre d'équipement, et à ce que les instances responsables, y compris les gestionnaires, rendent des comptes.

53. Le Groupe appuie la proposition de rénovation de l'Africa Hall présentée par le Secrétaire général, y compris ses prévisions de dépenses, et attend avec intérêt le lancement du projet après une série de ratés. Le Groupe demandera des précisions sur les stratégies d'exécution proposées, notamment sur les mesures à prendre pour écourter le projet sans nuire à la portée et à la qualité des travaux. Toute modification de la portée du projet doit être soumise aux États Membres pour qu'ils se prononcent. Le Groupe prend note des observations et des recommandations faites par le Comité consultatif et d'autres organes de contrôle au sujet du recours à la réserve pour imprévus et de l'analyse de rentabilité et traitera également de ces questions. Le Groupe prend note avec préoccupation du projet d'utilisation du Centre des visiteurs comme source de recettes : aucun centre des visiteurs des Nations Unies ne devrait poursuivre exclusivement cet objectif, car l'Organisation est une entité à but non lucratif. Le Centre des visiteurs de l'Africa Hall procurera des avantages qui ne sauraient être mesurés en termes de profit seulement.

54. S'agissant de la rénovation des installations de conférence, le Groupe renvoie au paragraphe 3 de la section III de la résolution 65/259 de l'Assemblée générale et demandera un complément d'information sur la rénovation prévue d'autres installations notamment de la salle de conférence 1. Pour ce qui est des questions de gestion, de contrôle et de responsabilisation, il est indispensable que soient établies tout au long des diverses étapes de l'exécution une voie hiérarchique claire et des dispositions de contrôle efficaces. Le Secrétaire général et l'équipe de direction au Siège de l'ONU et à Addis-Abeba doivent

montrer qu'ils sont résolus à ce que le projet soit exécuté sans à-coups. Le Secrétaire général doit continuer d'entretenir de bonnes relations et mener d'étroites consultations avec le pays hôte et les autres parties prenantes dans la région.

55. **M. Kisoka** (République-Unie de Tanzanie), s'exprimant au nom du Groupe des États africains, félicite le Secrétariat de la construction, pour l'essentiel achevée, de l'immeuble Zambezi qui abrite plus de 650 membres du personnel. Le Groupe rend également hommage au Gouvernement éthiopien pour son soutien au travail accompli par l'ONU et aux instances régionales et multilatérales pour leurs contributions à l'exécution du projet.

56. Des projets de construction antérieurs ont enregistré des retards importants, parfois inévitables, mais parfois dus à une attention insuffisante des responsables. Les enseignements tirés de la construction des nouveaux locaux de la CEA comme d'autres projets dans la région, y compris ceux menés à l'Office des Nations Unies de Nairobi et les nouveaux locaux pour le mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux à Arusha, devraient être pris en compte pour la rénovation de l'Africa Hall et d'autres installations de conférence. Soulignant l'importance de l'Africa Hall, le Groupe rappelle les résolutions 65/259 et 69/262 de l'Assemblée générale. Ce projet de rénovation symbolise les liens qui unissent depuis très longtemps les nations africaines et l'ensemble de la communauté mondiale.

57. Le Groupe se félicite des efforts déployés pour que le projet s'achève rapidement et souligne le besoin d'en revoir régulièrement le calendrier afin de l'écourter. À cet égard il est essentiel d'assurer une communication et une coordination structurées entre le Siège de l'ONU et les autres parties concernées. Le Groupe souscrit aux prévisions de dépenses ainsi qu'à la recommandation énoncée dans le rapport du Comité consultatif en vue de la création d'un compte pluriannuel des travaux de construction en cours qui permette suivi et gouvernance.

58. S'agissant du Centre des visiteurs, le Groupe fait valoir les bénéfices à tirer des visites des installations des Nations Unies que pourront faire les parties intéressées et le grand public. Le Secrétaire général devrait éviter toute mesure incompatible avec le statut d'entité à but non lucratif de l'Organisation. Pour ce

qui est de la rénovation de l’Africa Hall, des efforts doivent être faits pour recourir aux connaissances et aux capacités locales, assurer un contrôle et une responsabilisation efficaces et préserver les éléments historiques des installations.

59. **M<sup>me</sup> Norman Chalet** (États-Unis d’Amérique) dit que l’appui apporté par le pays hôte a été déterminant dans la construction, achevée pour l’essentiel, des nouveaux locaux de la CEA; elle recommande instamment à cette dernière de terminer ces travaux dès que possible. La délégation des États-Unis attend avec intérêt le débat sur l’état d’avancement de la rénovation de l’Africa Hall et aussi sur sa portée, son cours et sa structure de gestion et encourage la CEA et le Secrétariat à garantir un suivi étroit tout au long des étapes qu’il reste à parcourir afin que le projet soit achevé à temps, au plus tard en 2021, et dans les limites budgétaires prévues.

60. Il y a lieu de justifier plus en détail le fonds pour imprévus et l’analyse de rentabilité pour le Centre des visiteurs : le montant proposé du fonds pour imprévus repose sur un pourcentage fixe du coût de la construction et ne tient pas compte des estimations fondées sur les risques tandis que dans l’analyse de rentabilité plusieurs détails importants font défaut, notamment l’estimation des recettes qui seront créées et les coûts annuels de fonctionnement.

61. **M. Tessema** (Éthiopie) dit que l’achèvement de la construction de l’immeuble Zambezi doit être un motif de fierté pour la cinquième Commission et les États Membres. Les enseignements tirés du projet doivent être appliqués aux projets à venir. Le représentant prend note des progrès accomplis et du travail restant à faire et souligne l’importance du projet dans le contexte de l’histoire moderne de l’Afrique et du processus de décolonisation ainsi que l’importance du symbole important des valeurs partagées par les États Membres que représente l’Africa Hall.

62. Le Gouvernement éthiopien s’engage à collaborer avec la CEA pour faciliter l’achèvement du projet de rénovation de l’Africa Hall. Pour mettre en exergue l’intérêt historique que revêt l’Africa Hall, des collections de documents audio, vidéo et papier, des œuvres d’art seront mises à disposition. Tout en réaffirmant la nécessité de recourir à des matériaux de constructions locaux, le Gouvernement éthiopien facilitera le dédouanement et l’importation de tous les matériaux nécessaires au projet, en accordant des

exemptions fiscales, afin d’éviter tout retard d’exécution. Pour que le centre des visiteurs soit digne de son nom, le Gouvernement éthiopien et la compagnie Ethiopia Airlines grâce à son système de divertissement en vol promouvront l’Africa Hall en tant que destination touristique. Le Gouvernement, tout en soulignant le besoin de recourir aux connaissances et aux capacités locales lorsqu’il y a lieu, délivrera rapidement les permis de travail nécessaires aux entreprises et aux consultants internationaux travaillant pour le projet. La délégation éthiopienne se déclare satisfaite de la participation du Ministère des affaires étrangères au Comité des parties prenantes et réaffirme la volonté de son gouvernement d’assurer une participation structurée. Elle a bon espoir que toutes les parties prenantes continueront de faire montre de bonne volonté tout au long des étapes ultérieures.

*Étude concernant les besoins en locaux à long terme des organismes des Nations Unies à New York pour la période 2015-2034 (A/70/7/Add.22 et A/70/398)*

63. **M. Takasu** (Secrétaire général adjoint à la gestion), présentant l’étude du Secrétaire général concernant les besoins en locaux à long terme des organismes des Nations Unies à New York pour la période 2015-2034 (A/70/398), dit que la planification à long terme des futurs besoins en locaux du Secrétariat est désormais d’une importance critique étant donné le peu de temps dont on dispose pour profiter d’une des options qui réduirait notablement les coûts à long terme des locaux.

64. Au total, 4 042 fonctionnaires du Secrétariat, ou 5 342 si l’on inclut les autres offices ainsi que les fonds et programmes, travaillent hors du complexe de l’ONU dans des bâtiments loués pour un coût annuel de 56 millions de dollars, coût qui devrait augmenter notablement si des mesures urgentes ne sont pas prises. Même après que des stratégies de gestion souple auront été instaurées à New York, on prévoit que 3 242 fonctionnaires vont encore avoir besoin de locaux extérieurs au complexe du Siège d’ici à 2018.

65. Trois scénarios sont présentés dans le rapport concernant l’évolution des effectifs, fondés sur une extrapolation sur vingt ans : une croissance de 1,1 %, une croissance nulle et une diminution annuelle de 0,5 %. Les trois scénarios prennent en compte l’effet net du changement des mandats et des activités de programme ainsi que des changements obtenus grâce à

des gains d'efficacité, notamment grâce à la mise en place du système Umoja et d'un nouveau dispositif de prestation de services centralisée. Toutefois, même si l'hypothèse d'une diminution de 0,5 % du personnel de l'Organisation à New York se vérifie, l'ONU aura encore besoin de locaux pour plus de 2 500 fonctionnaires du Secrétariat hors du complexe. Quelle que soit l'hypothèse retenue, il est évident que l'ONU aura besoin de locaux pour un grand nombre de fonctionnaires à New York dans les années à venir et une planification prudente s'impose pour aboutir à des solutions économiques.

66. Le Secrétaire général a étudié de manière approfondie dix options possibles en s'appuyant sur une analyse financière extrêmement solide et les résultats sont restés uniformes malgré l'évolution des hypothèses et des facteurs au fil du temps. L'Assemblée générale a conclu que seulement quatre de ces dix formules sont viables : la formule 1 prévoyant la construction d'un nouveau bâtiment sur la pelouse Nord, financée par la mise en recouvrement d'une contribution spéciale auprès des États Membres, la formule 2 prévoyant la construction d'un nouvel immeuble sur la pelouse Nord financée par un tiers, la formule 3 prévoyant un nouvel immeuble DC-5, aux termes d'un contrat de location avec achat passé avec la United Nations Development Corporation et la formule 4 avec maintien du statu quo quant à l'utilisation des locaux loués.

67. Un cabinet d'experts de la conservation des édifices historiques a conclu que dans un souci d'intégrité architecturale, il serait préférable, sur les trois formules prévoyant la construction d'un nouvel immeuble, de retenir la formule 3, celle du DC-5, et que les formules 1 et 2, prévoyant un nouvel immeuble sur la pelouse Nord, même si elles sont mises en œuvre, devraient se limiter à une hauteur de 275 pieds (environ 83 mètres), de façon à se conformer au projet d'origine du Bureau des architectes-conseils. L'Assemblée générale a instamment demandé au Secrétariat de respecter l'intégrité architecturale du complexe du Siège.

68. L'Assemblée ayant demandé que toutes les formules soient étudiées de la même manière, le Secrétariat a cherché d'autres moyens d'exécuter la formule 2, grâce au financement par un promoteur ou à l'émission d'effets publics ou privés sous forme d'obligations à taux fixe et à long terme c'est-à-dire des titres d'emprunts émis directement par

l'Organisation. D'autres solutions ont été étudiées : un emprunt commercial pour la construction et un prêt ou une garantie de prêt d'États Membres. Mais ces formules de financement n'ont pas été considérées comme viables dans la mesure où l'Organisation n'est pas à même de fournir une garantie aux créanciers et où aucun État Membre n'a réagi favorablement à l'idée d'un prêt ou d'une garantie de prêt. Un emprunt commercial pour la construction représente la formule la plus onéreuse et n'est donc pas recommandé.

69. Pour ce qui est du calendrier, conformément à la résolution 68/247 de l'Assemblée générale qui prévoit qu'il ne faut pas que plusieurs grands projets d'équipement soient réalisés simultanément, la formule 1 ne pourrait commencer d'être mise en œuvre qu'une fois le plan stratégique patrimonial de l'Office des Nations Unies à Genève achevé en 2023 tandis que les formules 2 et 3 pourraient, elles, être mises en œuvre dans les meilleurs délais. Il est urgent de déterminer quelle est la meilleure formule, car l'Organisation héberge actuellement environ 2 060 fonctionnaires dans les immeubles DC-1 et DC-2 pour un coût bien inférieur aux prix actuels du marché. Les baux de ces immeubles peuvent être prolongés mais seulement jusqu'en 2023, date à laquelle les bâtiments nécessiteront une profonde rénovation, et les baux devraient alors atteindre un montant double du montant actuel. Le Secrétariat a besoin de mettre en œuvre une formule qui permette d'héberger des fonctionnaires avant 2023 de manière à éviter d'importants risques financiers et opérationnels.

70. À la suite d'une analyse financière détaillée des coûts envisagés pour les quatre formules pendant les 50 ans à venir, compte tenu des notes de crédit, des taux d'intérêt et du prix du pied carré à la location ainsi que des avantages non quantifiables, la formule prévoyant la construction de l'immeuble DC5 (la formule DC-5) a de nouveau été jugée la plus économique d'après la valeur actualisée nette dans tous les scénarios envisageables. Si l'on part de l'hypothèse d'un scénario à croissance nulle, sur une période de 50 ans, en incluant les coûts du projet et les coûts de fonctionnement, la formule DC-5 reviendra à 2,65 milliards de dollars. La formule statu quo, qui repose sur des baux commerciaux, est la plus onéreuse des quatre formules avec un coût de 3,56 milliards de dollars.

71. Si l'on s'en tient à la formule DC-5, il s'agira alors pour la United Nations Development Corporation

de poursuivre la planification et les études techniques requises afin que ces travaux soient achevés en 2017. L'Assemblée arrêtera alors en 2017 une décision concernant l'immeuble DC-5 et autorisera la conclusion d'un contrat de bail afin que la Development Corporation puisse lancer un appel d'offres pour un marché de travaux à entreprendre en 2018. L'immeuble sera construit entre 2019 et 2021 sous la supervision de la Development Corporation et en étroite coopération avec l'ONU et le Secrétariat pourra l'occuper au plus tard en 2022. Ce calendrier laisse une légère marge de manœuvre avant l'expiration en 2023 des baux concernant les immeubles DC-1 et DC-2. La United Nations Development Corporation a fait savoir qu'elle ne pourrait pas respecter ce calendrier si l'Assemblée ne confirmait pas que la formule retenue était celle du DC-5, de sorte qu'il est maintenant urgent que l'Assemblée décide s'il convient de retenir la formule DC-5, sans préjudice de la décision finale qui sera prise sur ce projet.

72. Pour mettre en œuvre la formule DC-5, il faut dégager des ressources propres destinées à une petite équipe qui sera chargée du suivi du projet pendant 18 mois au cours de l'exercice biennal 2016-2017. Cette équipe devra recevoir un appui sous forme de services consultatifs et financiers en matière immobilière et de services d'évaluation des coûts. Cet investissement est essentiel étant donné l'ampleur et l'importance du projet afin que les intérêts de l'ONU soient bien protégés et les risques bien gérés.

73. Il est donc recommandé que l'Assemblée considérant que la formule DC-5 est la formule réalisable à mettre en œuvre et demande au Secrétaire général de la développer davantage, qu'elle l'autorise à aller de l'avant sans préjudice de la décision à venir de l'Assemblée et qu'elle autorise la création de trois emplois de temporaire à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016 ainsi que le recours à des consultants extérieurs.

74. La formule 1 – la construction sur la pelouse Nord – est un projet d'équipement d'importance qui devra attendre jusqu'à 2023 que le plan stratégique patrimonial ait été achevé, de sorte qu'il ne sera pas nécessaire de se prononcer sur cette formule pendant plusieurs années encore. La formule 4 – la prorogation des baux commerciaux – est une solution par défaut qui devrait être entreprise si l'Assemblée ne choisit aucune autre formule. Toutefois, aucune de ces deux formules ne permettra de résoudre le problème que

l'on rencontrera en 2023 lorsque l'ONU perdra les locaux qu'il occupe à des tarifs avantageux. La formule DC-5 est donc la plus économique : le Secrétaire général recommande vivement qu'elle soit considérée comme la formule envisageable permettant d'aller de l'avant mais sans obligation d'approuver le projet pendant deux années encore. La United Nations Development Corporation a collaboré avec les autorités compétentes pour modifier le mémorandum d'accord portant sur la formule DC-5. Cette formule reste néanmoins assujettie à des échéances et la Development Corporation a besoin d'un signe positif de l'Organisation avant de pouvoir entreprendre d'autres dépenses afin d'effectuer l'étude schématique et l'étude détaillée. Pour que l'on parvienne à rassembler dans un seul immeuble le personnel de l'ONU qui travaille dans de nombreux immeubles commerciaux, le DC-5 doit pouvoir être occupé en 2022.

75. Le Secrétaire général est tenu de planifier prudemment les besoins immobiliers de l'Organisation en se fondant sur les meilleures estimations disponibles si l'on veut éviter une forte augmentation des coûts en 2023. Si les États Membres attendent que tous les facteurs inconnus aient été définis, ils perdront l'occasion de prendre une décision dans l'intérêt bien compris de l'Organisation. Tout retard se traduira par le maintien du statu quo, lequel devrait coûter à long terme à l'Organisation d'après les estimations réalisées environ 1 milliard de dollars de plus que la formule DC-5.

76. **M. Ruiz Massieu** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le rapport correspondant du Comité consultatif (A/70/7/Add.22), dit qu'un grand nombre d'incertitudes demeurent en ce qui concerne l'incidence des initiatives de transformation du mode de fonctionnement sur l'effectif du personnel et les besoins en locaux à New York; les besoins réels à long terme en locaux ne pourront être évalués qu'une fois ceux en personnel et en autres ressources clairement établis. Il faut étudier davantage toutes les options en matière de locaux. S'agissant du coût d'un futur projet, quel qu'il soit, le Secrétaire général, en sa qualité de chef de l'administration, doit étudier les options de financement disponibles, sans préjuger d'aucune, et doit suivre une approche davantage ciblée et formelle lorsqu'il sollicite le pays hôte et d'autres États Membres.

77. En attendant que les besoins en locaux à long terme aient pu être évalués et dans le souci d'assurer une flexibilité organisationnelle raisonnable, le Comité consultatif recommande que l'Assemblée prie le Secrétaire général d'étudier des solutions provisoires, y compris la possibilité de proroger les baux actuels des immeubles DC-1 et DC-2 aux meilleures conditions possibles. Le Comité consultatif recommande en outre à l'Assemblée de prier le Secrétaire général de déterminer comment les diverses initiatives de transformation du mode de fonctionnement peuvent influencer sur les besoins en locaux au Siège et d'élaborer les meilleures options envisageables pour des locaux à long terme, notamment les possibilités de financement, dans le but de les soumettre à l'Assemblée le moment venu. Le Comité recommande également, à ce stade, que tous travaux concernant cette question soient financés sur des ressources existantes et recommande donc de ne pas ouvrir de crédits supplémentaires pour l'exercice biennal 2016-2017 au titre des fonds pour imprévus ou d'autres mécanismes de financement comme le Secrétaire général le propose dans son rapport.

78. **M. Davidson** (Afrique du Sud), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que, aux termes de la résolution 69/262 de l'Assemblée générale, le Secrétaire général doit fournir une mise à jour des quatre formules viables pour répondre aux besoins en locaux à long terme au Siège et pour que les quatre formules soient abordées de la même manière. Un complément d'analyse est nécessaire pour disposer d'estimations fondées sur les statistiques afin de déterminer l'incidence d'une stratégie de gestion souple de l'espace de travail sur les besoins en locaux. Il y a lieu également de garantir contrôle et audit.

79. S'agissant des besoins en locaux, le Groupe note que l'effectif du personnel actuellement en poste à New York, hors institutions spécialisées et fonds et programmes, s'établit au total à 8 856 fonctionnaires, dont 4 042 doivent actuellement être hébergés dans des locaux n'appartenant pas à l'ONU. Sur ce nombre 1 748 fonctionnaires occupent des postes financés sur le budget-programme ou le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et ont des fonctions d'ordre administratif susceptibles d'être affectées du fait des initiatives de transformation prises par le Secrétaire général.

80. D'après le Secrétaire général, l'évolution possible des effectifs à New York pourrait suivre trois scénarios

allant d'une contraction annuelle de 0,5 % à une croissance annuelle de 1,1 %. L'orateur relève que le Secrétaire général n'est pas en mesure de déterminer l'effet des projets de transformation du mode de fonctionnement sur les projections en matière d'effectifs et les besoins futurs en locaux. Il convient d'envisager d'autres scénarios d'évolution des effectifs lors de la prévision des besoins futurs en locaux et de démontrer le bien-fondé des calculs.

81. Les besoins en locaux des institutions, fonds et programmes situés à New York ont été inclus dans les calculs des besoins en locaux à long terme au Siège. Toutefois, les scénarios des besoins en locaux à venir et des calculs correspondants doivent être centrés sur les besoins des départements et des bureaux du Secrétariat, sans que soit pour autant exclue la possibilité d'accueillir des institutions spécialisées, des fonds et des programmes en fonction de la disponibilité des locaux dans la mesure où ces instances n'ont pas pris d'engagement quant à leur éventuelle prise en location.

82. S'agissant des initiatives de transformation du mode de fonctionnement, le Secrétaire général a fait savoir que l'effectif du personnel en poste à New York peut évoluer dans les vingt prochaines années par suite de la mise en place du système Umoja et du dispositif envisagé de prestation de services centralisée. Cela dit, les besoins en locaux de l'Organisation seront également déterminés par d'autres projets de transformation du mode de fonctionnement tout aussi importants, notamment la stratégie en matière de technologies de l'information et des communications, les Normes comptables internationales pour le secteur public et les initiatives de mobilité du personnel. D'autres initiatives, dont le plan-cadre d'équipement, le plan stratégique patrimonial et les formules d'organisation du travail plus souples influenceront également sur les besoins en locaux.

83. Le Comité des commissaires aux comptes a souligné que l'Organisation ne disposait d'aucune méthode commune de gestion pour les différents projets de transformation et a recommandé qu'elle améliore sa capacité à coordonner ces projets. Le représentant préconise une approche harmonisée des initiatives de transformation du mode de fonctionnement afin d'assurer des gains d'efficacité dans la gestion des ressources financières et humaines, notamment en coordonnant les besoins en espace

physique au Siège, étant donné l'augmentation probable des coûts.

84. De profondes incertitudes continuent de régner quant à l'impact qu'auront les initiatives de transformation du mode de fonctionnement de l'Organisation sur l'effectif du personnel en poste à New York et sur ses besoins en termes d'espace de travail. Il est vital de déterminer plus clairement les besoins en personnel et en autres ressources avant d'évaluer les besoins réels en locaux à long terme et donc de décider de la voie à suivre.

85. S'agissant des formules à l'étude actuellement qui permettront de satisfaire les besoins en locaux à long terme, les hypothèses qui seront retenues aux fins de planification et des calculs précis des besoins en locaux détermineront l'option la plus appropriée. Faute de données suffisantes, toutes les formules continuent d'être pertinentes. La viabilité à long terme des formules ne pouvant encore être évaluée correctement, l'Assemblée doit demander au Secrétaire général de chercher des solutions provisoires notamment la possibilité de prolonger les baux actuels des immeubles DC-1 et DC-2 aux meilleures conditions possibles.

86. La possibilité de construire un nouveau bâtiment grâce au financement d'un tiers doit également être étudiée plus avant. Pour ce qui est du plan stratégique patrimonial de l'Office des Nations Unies à Genève, le Secrétaire général a négocié un prêt à taux zéro avec le gouvernement hôte pour les travaux de construction et de rénovation. Une formule semblable devrait être envisagée pour les besoins en locaux du Siège. Le Secrétaire général doit étudier les options ouvertes, sans préjuger d'aucune, et doit suivre une approche davantage ciblée et formelle lorsqu'il sollicite le pays hôte et d'autres États Membres.

87. **M<sup>me</sup> Coleman** (États-Unis d'Amérique) dit qu'en 2014 le Secrétaire général a averti que l'Organisation connaîtrait en 2023 une forte augmentation des loyers qu'elle payait et a présenté dix formules permettant d'éviter cela. Le budget ordinaire étant très sollicité, un plan des besoins en locaux à long terme est nécessaire pour optimiser l'utilisation des ressources. Parmi les formules dont l'analyse a été poursuivie à la demande de l'Assemblée, la délégation des États-Unis reconnaît que celle concernant l'immeuble DC-5 est la formule qui présente le plus d'attrait que ce soit en termes quantitatifs ou qualitatifs. Son avantage par

rapport à la prolongation des baux commerciaux pour les 50 prochaines années se chiffre presque à 1 milliard de dollars et elle offre l'occasion unique d'étendre le complexe existant. La formule DC-5 doit donc être élaborée davantage et la prochaine étape des études techniques ainsi que les accords nécessaires devront être finalisés d'ici à 2016 si l'on veut pouvoir évaluer plus clairement le coût du projet et minimiser le risque d'une escalade des coûts.

88. Il faut néanmoins ne pas perdre de vue que l'évaluation s'effectue au moment où l'ONU se livre à un programme de réformes transformateur qui devrait entraîner une moindre présence à New York, les fonctions étant rationalisées ou déplacées vers des lieux d'affectation plus économiques. Le résultat potentiel de ces efforts demande encore à être analysé mais il se peut qu'il ne soit pas nécessaire de disposer de locaux importants hors du bâtiment du Secrétariat. Cela étant, vu la forte augmentation des loyers prévue pour 2023 et en prévision des prix élevés du marché ailleurs à Manhattan et du peu de disponibilité des locaux commerciaux dans le quartier de Turtle Bay, l'ONU doit établir un plan financièrement rationnel des locaux encore nécessaires. La formule DC-5 est évidemment la meilleure. L'ONU doit également continuer de surveiller le marché, en recherchant notamment des possibilités dans le Grand New York et dans la conurbation des trois États afin que l'Assemblée puisse être certaine, si la formule DC-5 est approuvée, que c'est bien la meilleure formule qui aura été retenue lorsqu'il lui faudra se prononcer.

89. Dans un souci de prudence financière il convient de mettre en place un plan des besoins en locaux à long terme ; il importe en effet de ne pas se contenter d'observer l'escalade des loyers. La délégation des États-Unis reconnaît qu'un complément d'information est nécessaire avant qu'une décision définitive puisse être prise mais les États Membres devront finalement prendre cette décision, même s'ils n'ont à leur disposition que des informations imparfaites car l'inaction coûte trop cher.

90. **M. Nagao** (Japon) dit que les conditions de vie au bureau représentent une question d'une grande importance pour les fonctionnaires travaillant à New York car ils passent énormément de temps dans leurs bureaux, parfois plus de temps que chez eux. Les États Membres doivent donc rechercher la formule d'hébergement qui corresponde le mieux aux intérêts de l'ONU.



91. Le Secrétaire général a conclu que la formule DC-5 était la plus justifiée au plan financier pour répondre aux besoins en locaux à long terme. Il n'a pourtant pas été demandé à l'Assemblée de se prononcer à l'étape actuelle sur la formule DC-5 ni sur une quelconque autre formule et les États Membres ne sont pas en mesure de choisir entre les quatre formules viables. Cependant, même si l'inaction est d'ordinaire une attitude plus facile que l'action, il ne faut pas perdre de vue que l'inaction est parfois porteuse de conséquences graves.

92. Les baux avantageux des immeubles DC-1 et DC-2, qui abritent actuellement plus de la moitié de l'effectif travaillant hors du complexe de l'ONU à New York expireront en 2023 et il n'y a plus de temps à perdre. Sinon, l'Organisation risque de devoir payer des loyers commerciaux scandaleusement élevés ou, pire encore, de ne plus disposer d'espace de bureau. A l'heure actuelle, il importe de garder les quatre formules viables ouvertes.

*Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de 2015 (21 juillet 2014-23 juillet 2015) (A/70/7/Add.23 et A/70/430)*

93. **Mme Bartsiotas** (Contrôleuse), présentant le rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de 2015 (21 juillet 2014-23 juillet 2015) (A/70/430), dit qu'en juillet 2015, le Comité économique et social a adopté six résolutions ayant des incidences sur le budget-programme. Sur ces six résolutions, celles portant les cotes 2015/30 et 2015/33 rendront nécessaire l'ouverture de crédits supplémentaires d'un montant de 3,1 millions de dollars dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 et impliqueront une demande de crédits supplémentaires qui sera imputé au fonds de réserve.

94. Pour ce qui est de la résolution 2015/30 concernant la restructuration de l'appareil de conférence de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique pour l'adapter aux évolutions du programme de développement pour l'après-2015, les besoins supplémentaires de financement d'un montant de 1,5 million de dollars qui couvrent aussi quatre nouveaux postes, sont liés essentiellement à la création d'un nouveau sous-

programme 9, Énergie, et à des mandats supplémentaires relevant du sous-programme 1, Politiques macro-économiques et développement sans exclusive et du sous-programme 2, Commerce et investissements. Pour mettre en œuvre cette résolution il faudra également modifier le programme 16, Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique, du plan-programme biennal approuvé pour l'exercice biennal 2016-2017, et le chapitre 19, Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique, du projet de budget-programme pour 2016-2017, modifications qui seront soumises à l'approbation de l'Assemblée générale.

95. S'agissant de la résolution 2015/33 concernant l'arrangement international sur les forêts après 2015, les dépenses supplémentaires s'élèvent à 1,6 million de dollars, qui couvrent aussi quatre postes temporaires, compte tenu du fait que le mandat durera jusqu'en 2030.

96. **M. Ruiz Massieu** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives), présentant le rapport correspondant du Comité consultatif (A/70/7/Add.23), dit que le Secrétaire général a fait savoir que la mise en œuvre de la résolution 2015/30 sur la restructuration de l'appareil de conférence de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique pour l'adapter aux évolutions du programme de développement pour l'après-2015, aura sur le chapitre 19 (Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 des incidences financières qui s'élèveront à 1 503 400 dollars. Cette résolution impliquera l'établissement d'un Comité de l'énergie et la création de quatre postes.

97. Le Comité consultatif recommande l'approbation des modifications qu'il est proposé d'apporter au tableau d'effectifs pour mettre en œuvre la résolution 2015/30. Pour ce qui est des objets de dépenses autres que les postes, il convient de réduire de 30 % les 40 000 dollars demandés pour les consultants dans la mesure où les nouveaux fonctionnaires devraient être à même de s'acquitter de certaines des fonctions envisagées.

98. Pour ce qui est de la résolution 2015/33 concernant l'arrangement international sur les forêts après 2015, le Secrétaire général a fait savoir que la résolution aurait des incidences financières d'un

montant de 1 580 700 dollars dont 1 299 100 au chapitre 9, Affaires économiques et sociales, du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 et 281 600 au chapitre 29D, Bureau des services centraux d'appui. La mise en œuvre de la résolution 2015/33 impliquera la création de trois postes d'administrateur à titre temporaire jusqu'en 2030. Le Comité consultatif recommande l'approbation des postes prévus. En ce qui concerne les objets de dépenses autres que les postes, il convient de réduire de 30 % le montant demandé pour les consultants car les nouveaux fonctionnaires devraient être en mesure de s'acquitter de certaines des tâches assignées auxdits consultants.

99. Globalement, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée d'approuver une ouverture de crédits d'un montant de 3 048 100 pour l'exercice biennal 2016-2017 à imputer sur le fonds de réserve.

100. **M. Davidson** (Afrique du Sud), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que les mandats approuvés par les organes intergouvernementaux de l'Organisation des Nations Unies doivent être assortis d'un financement adéquat afin que l'Organisation dispose des ressources financières et humaines nécessaires pour leur exécution comme l'escomptent les États Membres. Depuis l'adoption de la résolution 68/1 de l'Assemblée générale, le Conseil économique et social a subi une refonte visant à assurer à son travail une plus grande pertinence et une plus grande efficacité afin qu'il réponde davantage aux besoins des États Membres, notamment dans le domaine du développement social. Les États Membres sont tenus de continuer de faire le nécessaire pour que le Conseil soit plus fort et plus efficace et que ses résolutions et ses mandats soient pleinement appliqués.

101. Le Groupe note que les crédits supplémentaires rendus nécessaires par les résolutions approuvées par le Conseil en 2015 s'élèvent à 3 347 000 dollars et incluent 3 084 100 dollars à imputer au fonds de réserve. Les dépenses supplémentaires découlent d'activités liées à l'établissement de la conférence régionale sur le développement social de l'Amérique latine et des Caraïbes, au Comité de la technologie au service du développement de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, au Groupe consultatif ad hoc sur Haïti, à la restructuration de la CESAP pour l'adapter aux évolutions du

programme de développement pour l'après-2015 et à l'arrangement international sur les forêts après 2015.

102. Aux termes de sa résolution 69/264, l'Assemblée a décidé que la promotion d'une croissance économique soutenue et d'un développement durable sera une des premières priorités de l'ONU en 2016-2017 : le Groupe est favorable à ce que les ressources demandées pour financer les résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de 2015 soient accordées.

*La séance est levée à 12 h 35.*